

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Budget ville – exercice 2017– approbation de la décision modificative n°1Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2017	DM 1	Total budget 2017
Recettes de fonctionnement	39 336 000 €	- €	39 336 000 €
Dépenses de fonctionnement	39 336 000 €	- €	39 336 000 €
Recettes d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	31 946 000 €
Dépenses d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	31 946 000 €

Cette décision modificative prévoit un abondement comptable net de la section d'investissement de 21 000 €.

En dépenses :

- 44 000 € de virements de crédits et abondements entre les travaux et les frais d'étude pour le site sportif et de loisirs des Blagis et pour la bibliothèque. Tous les crédits ont été prévus en travaux mais il convient, conformément aux instructions comptables, d'imputer en frais d'étude toutes les dépenses qui en relèvent ;
- - 23 000 € de réimputation en fonctionnement de frais de débarras d'un bâtiment situé dans une réserve foncière (16 avenue de la Gare) qui sera détruit par son acheteur quand il aura fait l'objet d'une cession.

En recettes :

- 38 000 € de subventions nouvelles accordées depuis l'adoption du budget (30 k€ de réserve parlementaire affectés aux travaux de la bibliothèque, 8 k€ d'aide du Sipperec pour l'achat de véhicules électriques) ;
- 6 000 € de produits des amendes de police ;
- - 23 000 € de réduction de l'autofinancement, pour financer l'inscription en fonctionnement d'une dépense de 23 000 € initialement prévue en investissement.

Cette décision modificative réduit l'autofinancement de 23 000 €, pour des raisons purement techniques L'autofinancement s'élève après DM à 2 997 000 €. La prévision d'emprunt n'est pas modifiée.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°1 au budget de la Ville, exercice 2017, mentionnée dans le tableau annexé.